

Article 21 du Règlement

Il y a une autre catégorie de gens vers qui ni Morton ni le gouvernement actuel ne se sont tournés: les riches. Telle qu'énoncée dans les budgets et certaines modifications législatives, la politique fiscale des conservateurs a créé de magnifiques échappatoires pour les Canadiens les plus riches, ceux dont les revenus personnels sont les plus élevés, en dépit d'une tentative plutôt timide faite par le ministre des Finances pour adopter la politique du Nouveau Parti démocratique lorsqu'il a instauré un impôt minimum de remplacement.

A qui ce Morton des temps modernes s'attaque-t-il, monsieur le Président? A la classe moyenne et, de plus en plus fréquemment, aux pauvres. C'est dans leurs poches que le gouvernement va chercher des revenus supplémentaires, quand il l'estime nécessaire pour réduire le déficit.

Les conservateurs ont déclaré que la réduction des dépenses était leur première priorité, mais l'alourdissement du fardeau fiscal de la classe moyenne et, de plus en plus, des pauvres, caractérise leur démarche. Les conservateurs réduisent les dépenses, mais sans se priver d'augmenter leurs recettes fiscales.

Dans ce projet de loi, certaines dispositions destinées à hausser les recettes frapperont durement et inéquitablement les Canadiens. Au sujet de la taxe de 10 p. 100 sur les services de télécommunications, mon collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong), a souligné que si on vit dans une localité isolée, il est très probable qu'un très fort pourcentage des appels téléphoniques sont des interurbains. En outre, dans certaines régions, il n'est pas nécessaire de téléphoner bien loin pour avoir à payer des frais d'interurbain.

Je vous donne l'exemple de certaines personnes de ma circonscription. Les entreprises et les personnes qui décident de vivre dans des zones rurales sont maintenant frappées d'une taxe de 10 p. 100 qui s'ajoute aux tarifs déjà élevés de location de radiotéléphones. L'entreprise touristique installée au bord d'un lac situé à 30 milles de Red Lake et qui ne dispose pas de bonnes routes d'accès et, évidemment, pas de lignes téléphoniques non plus, doit posséder un radiotéléphone pour ses affaires. Les taux de location de ces appareils vont de 50 \$ à 90 \$ par mois, selon le pouvoir de l'émetteur et le service offert. Comme si ce n'était pas suffisant, certains utilisateurs doivent maintenant payer en plus une taxe fédérale de 9 \$ par mois pour un service téléphonique essentiellement local. Le gouvernement devrait corriger cette injustice.

La taxe sur les services de câblodistribution est une autre source de revenu pour le gouvernement. Le comité a recommandé qu'elle soit limitée à 3 \$ par souci d'équité. Le gouvernement est resté indifférent et n'a pas tenu compte de cette recommandation.

L'augmentation de la taxe de vente sur la peinture et le papier peint, qui passera de 8 à 12 p. 100, sera lourdement ressentie par beaucoup de gens. Elle touchera évidemment les bricoleurs et les magasins d'articles de décoration intérieure. On se demande pourquoi elle a été imposée.

L'accélération des retenues à la source est un autre moyen caché d'augmenter les recettes du gouvernement. Avant de prendre le pouvoir, le gouvernement a fait toutes sortes de promesses aux petites entreprises au sujet de la réduction de la paperasserie, de la réglementation et des tracasseries administratives. Il est maintenant prêt à doubler la fréquence à

laquelle ces entreprises doivent remplir des rapports. Je suis sûr que ce secteur de l'économie n'oubliera pas de si tôt la façon dont le gouvernement l'a traité.

Je vois aussi que certains de mes vices favoris, ainsi que d'autres que j'ai vraiment en horreur, sont également touchés par des augmentations de 15 à 18 p. 100 de la taxe fédérale sur la bière, les spiritueux, le vin et le tabac. Au lieu de faire des aveux précis, je devrais faire remarquer, je pense, que le gouvernement dispose de tout un éventail de mesures législatives s'il souhaite vraiment réglementer et réduire l'usage du tabac.

Une autre imposition qui a été proposée dans le but de créer des recettes est l'augmentation de la taxe imposée sur les billets d'avion. Il convient de faire remarquer que l'application de cette taxe présente certains avantages, en particulier pour les petites localités isolées, et que cela ne vise pas les appareils d'une masse supérieure à 12 500 livres au décollage. Je suis heureux de voir qu'on a conservé les exemptions et nous sommes vivement reconnaissants de cet allègement fiscal. Cependant, à mon avis, nous nous trouvons de plus en plus dans une situation où nous sommes imposés sans être représentés et où le gouvernement continue de ne tenir aucun compte d'un grand nombre des désirs des usagers des aéroports et des compagnies aériennes pour lesquels, après tout, cela constitue une ressource d'exploitation primordiale. Cela devrait faire l'objet d'un examen minutieux.

L'augmentation supplémentaire de la taxe d'accise sur l'essence et le carburant d'aviation a déjà faussé notre économie. Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il a augmenté la taxe d'accise sur l'essence pas moins de quatre fois au point qu'actuellement un dixième du prix de l'essence à la pompe représente, non pas l'imposition totale, ni les taxes fédérales totales ni même les taxes provinciales totales, mais les augmentations imposées par les conservateurs. Chaque fois que le Canadien moyen remplit le réservoir de son automobile moyenne canadienne ou nord-américaine, il paie 2 \$ pour les augmentations imposées par les conservateurs, uniquement pour un plein.

Les régions éloignées n'ont naturellement pas le choix. Nous devons reconnaître qu'en n'imposant pas le propane et en diminuant les taxes imposées sur le combustible diesel, le gouvernement offre effectivement d'autres solutions. Cependant, les personnes qui utilisent le plus les véhicules à moteur sont ceux-là même qui peuvent le moins éviter l'incroyable imposition des taxes en question.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président. J'attends avec impatience de revenir à 15 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 heures, je dirais au député que lorsque nous reprendrons le débat il disposera de sept minutes pour le débat en dehors de la période de dix minutes réservée aux questions et aux commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.